

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, je ne négocie pas seulement avec une entreprise privée mais avec le gouvernement de l'Ontario et je ne pense pas pouvoir agir dans ce domaine sans le consentement du gouvernement de l'Ontario.

M. l'Orateur: La présidence accorde la parole au député de Saint-Hyacinthe et ensuite au député de Vegreville.

* * *

[Français]

LA CAPITALE NATIONALE

LE GROUPE D'ÉTUDE PRÉSIDÉ PAR M. DOUGLAS FULLERTON—LES AUDIENCES PUBLIQUES—RENOVI À UN COMITÉ PERMANENT

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, je désire poser une question au chef du gouvernement.

Le gouvernement a-t-il l'intention d'inviter M. Douglas Fullerton à tenir des audiences au cours de l'étude spéciale qu'il poursuit sur le développement futur de la région de la capitale nationale?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur le président. Il s'agit effectivement, comme le dit l'honorable député de Saint-Hyacinthe, d'une étude faite pour le gouvernement; il ne s'agit pas d'une commission d'enquête. Nous serions certainement très heureux, si la Chambre le désirait, de discuter des problèmes de la capitale nationale dans le cadre d'un comité de la Chambre, en temps et lieu. Mais cette étude est faite pour le compte du gouvernement, par M. Fullerton lui-même, et l'on ne prévoit pas que des audiences publiques auront lieu.

M. Wagner: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le président.

Étant donné cette décision de M. Fullerton de refuser de tenir des audiences publiques, le gouvernement entend-il confier, comme le suggère le très honorable premier ministre, à un comité permanent de la Chambre le soin d'inviter les parties intéressées à formuler des recommandations au sujet de la capitale nationale?

M. Trudeau: Monsieur le président, je dois corriger l'honorable député quant à la façon dont il a posé sa question. Ce n'est pas M. Fullerton qui a refusé. Il faut dire que M. Fullerton n'a été muni d'aucune autorité pour tenir des enquêtes. Il n'est pas nommé en vertu de la loi sur les enquêtes ou de quelque autre instrument juridique qui lui donnerait des pouvoirs de faire enquête. Il a été requis, en vertu d'un contrat, de faire une étude pour le compte du gouvernement.

Quant à la seconde partie de la question, monsieur le président, je le répète, nous serons très heureux, comme gouvernement, d'entendre des suggestions de n'importe qui, visant à améliorer de quelque façon possible la situation de la capitale nationale, et si un comité de la Chambre tient à se saisir de ce problème, nous serons très heureux d'y participer.

Questions orales

● (1520)

[Traduction]

LES COMMUNICATIONS

BELL CANADA—LE REJET PAR LE GOUVERNEMENT DE LA DEMANDE DE MAJORATION DES TARIFS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT AU PRÉSIDENT DE LA CCT

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser ma question au premier ministre. Étant donné la décision du gouvernement de refuser à Bell Canada l'autorisation d'augmenter ses frais de services, chose que la Commission canadienne des transports avait déjà acceptée, et étant donné la série de recommandations et d'instructions qui ont été données par le gouvernement au président de la CCT et qui font douter des capacités de ce dernier, le premier ministre envisage-t-il activement de remplacer le président de la CCT?

Une voix: John Turner.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, bien sûr je ne suis pas d'accord avec les allégations contenues dans cette question. Le gouvernement exerce le droit qui lui est conféré en vertu de la législation adoptée par la Chambre et je ne pense pas que l'exercice de ce droit en vertu de cette législation constitue une marque de mépris envers qui que ce soit.

BELL CANADA—L'EFFET NÉFASTE D'UNE MAJORATION DES TARIFS DANS LE CAS DES AVEUGLES

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné que la décision du gouvernement de permettre à Bell Canada d'augmenter ses tarifs imposera un lourd fardeau aux aveugles du pays, puis-je demander au ministre ce qu'il propose de faire à ce sujet et s'il a discuté avec les représentants de Bell Canada pour leur dire exactement quelles conséquences ces augmentations de tarif auraient pour les aveugles du Canada?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je suggère au député de parler à son collègue qui vient juste de dire que nous avions refusé à Bell Canada l'autorisation d'augmenter ses tarifs.

* * *

LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LA PROMESSE D'ABANDON PAR WILLIAM TERON, LE NOUVEAU PRÉSIDENT, DES INTÉRÊTS DANS CERTAINES ENTREPRISES DE PLACEMENTS IMMOBILIERS

M. John Harney (Scarborough-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Compte tenu d'une lettre en date du 18 juin de William Teron Associates, signée par William Teron et envoyée aux démarcheurs parlementaires d'Ottawa pour les avertir de la mise en disponibilité d'une superficie de 120,000 pieds carrés dans l'Association House projetée, pouvant servir à des locaux de bureau de premier ordre dans le centre ville d'Ottawa, le ministre peut-il nous assurer que M. Teron va renoncer à tous ses intérêts